



## TAXE D'APPRENTISSAGE → 2014

# CROIRE EN L'AVENIR C'EST ANTICIPER !

« **Ensemble**, renforçons plus encore les compétences de vos salariés actuels et futurs... »

La crise et la réforme des retraites ont figé les recrutements malgré les nombreux départs naturels identifiés. Pour autant, il est nécessaire d'anticiper le renouvellement de votre personnel en recrutant un apprenti afin qu'il soit, d'ici deux ou trois ans, opérationnel et autonome dans votre entreprise.

**Pour cela, le CFAI de Savoie est une ressource pour former les compétences dont votre entreprise aura besoin demain. Alors soyez «MILITANTS ». Affectez votre TAXE D'APPRENTISSAGE au CFAI de Savoie !!**

Vous garantirez ainsi la capacité de formation de vos salariés (via l'apprentissage, la professionnalisation et la formation continue) dans

un centre proche de votre entreprise et de vos métiers. Vous en avez le pouvoir, grâce à votre contribution par la taxe d'apprentissage, qui nous apporte la part essentielle à notre budget de fonctionnement et permet les investissements nécessaires.

Vous soutenez ainsi, sur un même site, un centre de formation de l'industrie qui vous offre des diplômes en Apprentissage avec le CFAI de Savoie, mais aussi avec l'asp AFPI Savoie des qualifications en Professionnalisation, et de la Formation Continue. **Démultipliez ainsi votre retour sur investissement en dotant des meilleurs moyens notre centre de formation pour une offre de formations multiples dédiées à vos besoins industriels.**

Prenez une assurance pour votre avenir, affecter votre taxe d'apprentissage au CFAI de Savoie (AGEFIS), ainsi vous vous engagerez activement avec nous dans la formation et la réussite des jeunes au profit de vos entreprises.

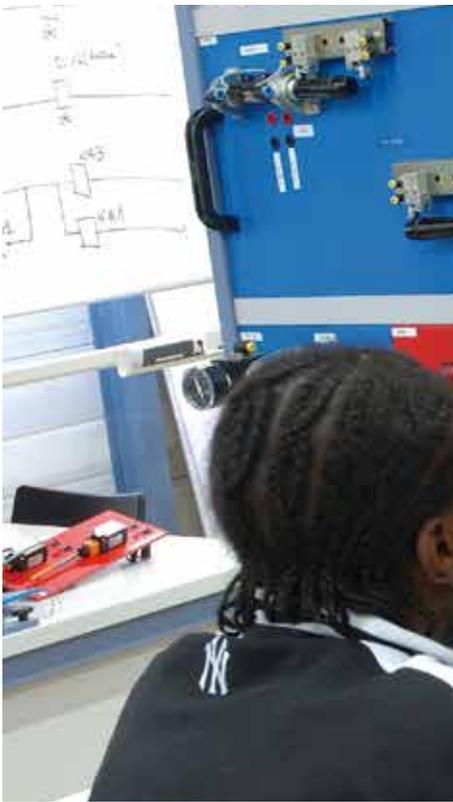
**En vous remerciant pour votre soutien envers nos projets et les équipes qui les portent, au bénéfice de vos performances et de votre réussite.**

Marcel SOLIGNY  
*Directeur du CFAI de Savoie*

### NOUVEAU

Retrouvez désormais vos structures de formation **CFAI de Savoie** (apprentissage) et **AFPI Savoie** (formation continue et alternance) sous un seul et même logo **Pôle de formation des industries technologiques**.





## CE À QUOI VOUS CONTRIBUEZ

« Affecter sa taxe d'apprentissage au CFAI de Savoie, c'est bonifier sa valeur au bénéfice de vos performances... »

- Un plateau technique unique sur la région
- Du matériel de pointe spécifique
- Des formations de qualité
- Des outils et des méthodes pédagogiques innovants et individualisés

## Les IFTI (Ilots de Formation Technique Individualisée) une pédagogie adaptée à l'individu

Parce qu'il n'existe pas de solutions toutes faites en matière de formation, le site de formation de l'Industrie, soucieux de transmettre un savoir rigoureux et pertinent, a fait le choix de s'inscrire dans une démarche d'enseignement individualisé.

La démarche "IFTI" (Ilots de Formation Technique Individualisée) vient en qualité d'outil pédagogique, apporter une réponse appropriée aux besoins des entreprises en plus d'une formation sur-mesure à nos apprenants.

### → QUELQUES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS





## DEUX STRUCTURES COMPLÉMENTAIRES

### APPRENTISSAGE **CFAI de Savoie**

Nous vous apportons les compétences de demain avec des diplômes en apprentissage.

L'apprentissage, c'est :

- Des formations au plus près de votre réalité professionnelle
- Un investissement rentable à court terme
- Un temps d'insertion professionnel rapide
- Des avantages fiscaux et sociaux

CAP et BAC PRO 2 ans et 3 ans (selon niveau)

- Chaudronnerie Industrielle
- Productique, Mécanique Informatisée, Usinage
- Electrotechnique
- Maintenance Industrielle

BTS

- Maintenance Industrielle
- Conception de Produits Industriels
- Technico-commercial, commercialisation de biens et services industriels
- Assistance Technique d'Ingénieur

« Un seul lieu, deux structures complémentaires, des formations multiples, afin de répondre à tous vos besoins de formation... »

### ALTERNANCE ET FORMATION CONTINUE **AFPI Savoie**

Nous vous apportons les réponses à vos besoins spécifiques :

- Des contrats de professionnalisation en alternance et validés par des CQPM\* et des diplômes universitaires
- Des stages de formations continues dans le cadre du plan de formation
- Du conseil en ingénierie pédagogique pour votre GPEC

Dans les domaines d'expertise suivants :

- Maintenance industrielle
- Productique usinage
- Soudure tuyauterie
- Management, ressources humaines et gestion
- Sécurité, Environnement
- Ingénierie de production

\*Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie

# Exemples de parcours professionnels

**DIPLÔMES en apprentissage CFAI de Savoie**

**QUALIFICATIONS en alternance AFPI Savoie**

**CAP** → **CQPM**  
Réalisation en Chaudronnerie Industrielle → Technicien Soudeur Industriel ou Technicien en tuyauterie

**BAC PRO** → **CQPM**  
Technicien d'usinage → Technicien d'usinage Productique Industrielle

**BTS** → **CQPM**  
Conception Produits Industriels → Technicien Méthode et industrialisation / Technicien qualité

**BTS** → **LICENCE PRO**  
Conception Produits Industriels → Innovation et Développement Industriel

**BTS** → **Ecole de commerce**  
Technico-commercial

## VERSER VOTRE TAXE AU CFAI DE SAVOIE

Pour garantir la capacité de formation de vos salariés dans un centre proche de votre entreprise et de vos métiers...

### Que peut percevoir le CFAI ?

Le CFAI est habilité à percevoir le QUOTA ainsi que le BAREME

> QUOTA : destiné exclusivement à l'apprentissage 57%

> BAREME : 43%

- De plein droit pour les niveaux A et B
- Pour le niveau C par cumul avec le niveau B

## EN PRATIQUE COMMENT FAIRE ?

Versement à effectuer avant le 01/03/2014

Ce versement s'effectue par l'intermédiaire de votre collecteur répartiteur habituel ou de tout organisme collecteur habilité de votre choix.

### Les entreprises relevant de la Métallurgie et des Industries Connexes peuvent s'adresser :

> au niveau régional

UDIMERA APPRENTISSAGE - UI SAVOIE  
Maison de l'Entreprise - 286 rue de la Briquerie  
BP 91 - 73291 LA MOTTE SERVOLEX Cedex

> au niveau National  
ADEFIM OPCAİM

### ATTENTION

Quelle que soit la modalité du versement que vous choisirez, n'oubliez pas de mentionner sur le bordereau de votre collecteur, dans la case «Ecole bénéficiaire» le nom de notre établissement, ainsi que le montant du versement attribué.

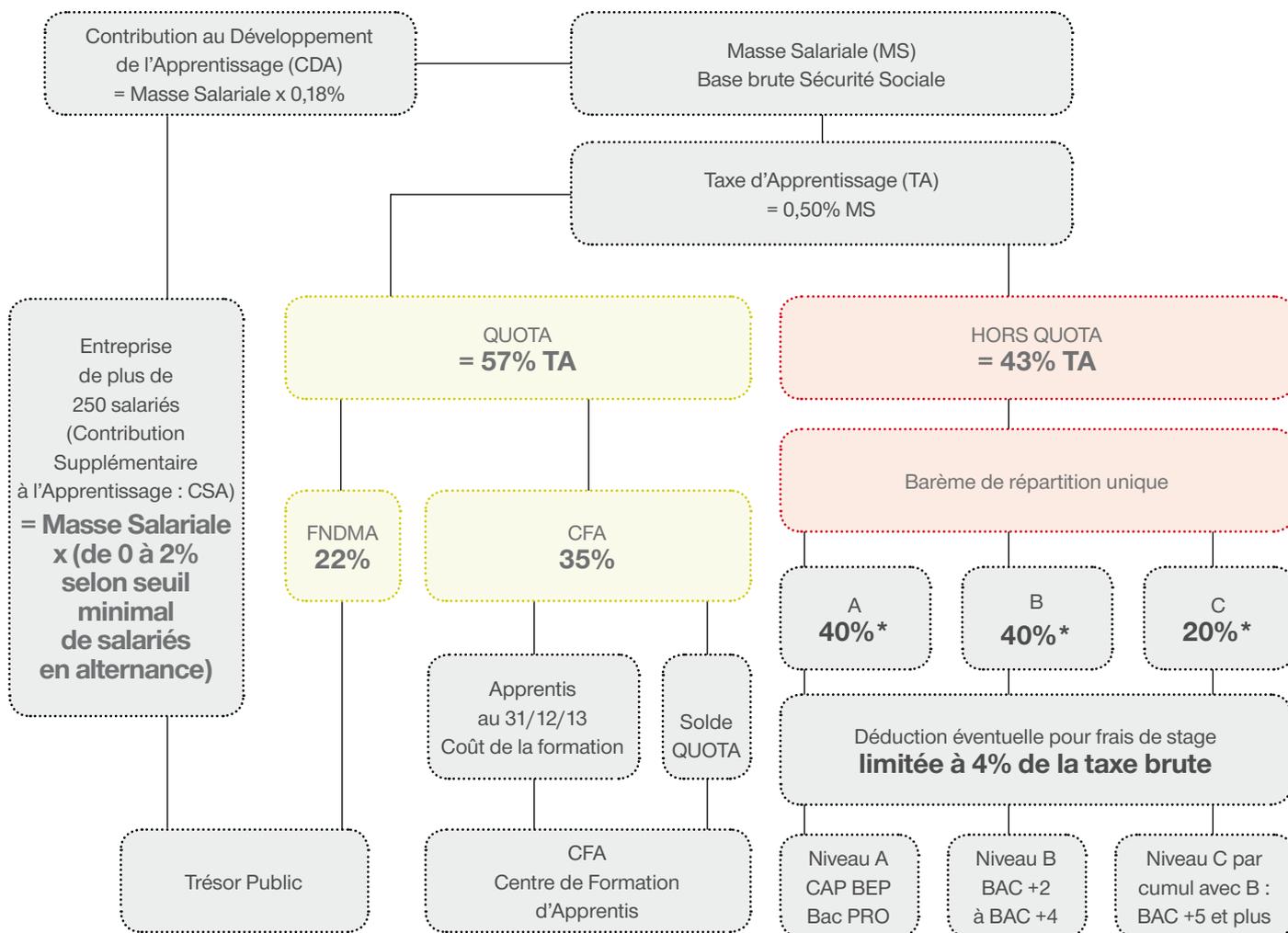
Nom de l'établissement bénéficiaire	Quota	Barème		
		A	B	C
CFAI de Savoie - AGEFIS 131, rue de l'Erier - 73290 La Motte-Servolex	✓	✓	✓	✓

**SANS CETTE INDICATION SUR VOTRE BORDEREAU LA RÉPARTITION DE VOTRE TAXE NE PARVIENDRA PAS À NOTRE ÉTABLISSEMENT.**

**Important :** le montant de versement obligatoire est égal au coût annuel de formation de l'apprenti, publié par les Préfectures de Région et toujours dans la limite du quota disponible. Retrouvez les coûts publiés sur [www.rhone.gouv.fr/Publications/Publications-regionales/Taxe-d'apprentissage](http://www.rhone.gouv.fr/Publications/Publications-regionales/Taxe-d'apprentissage)



# RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



\* sous réserve de modification de la loi de finances

## Le calcul de la taxe

### Ce que vous devez savoir :

- La taxe brute est égale à 0,50% arrondi à l'euro proche de la masse salariale.
- Entreprise de 250 salariés et plus, modification du % de la Contribution Supplémentaire l'Apprentissage.

Cette contribution est due par toutes les entreprises d'au moins 250 salariés dont le nombre annuel moyen de salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation est inférieur à 4% de l'effectif annuel moyen. La Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage varie en fonction du

nombre d'alternants dans l'entreprise.

- Le montant à prendre en compte est celui qui figure sur la ligne 16A des totaux cumulés de la Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS).
- Le Taux de contribution au Développement de l'Apprentissage (CDA) : il est fixé pour toutes les entreprises quel que soit leur effectif à 0,18% de leur masse salariale. Taxe complémentaire réservée au trésor public.
- Le Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage (FNDMA)

est versé au Trésor Public et destiné aux fonds régionaux de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

- Un décret n°2011-1936 du 23 décembre 2011 prévoit une augmentation échelonnée de 2012 à 2015 du «quota» de la taxe d'apprentissage, qui correspond à la fraction de son produit consacré exclusivement à l'apprentissage. Le taux de ce quota est fixé à 53% pour la taxe versée en 2012 / à 55% pour celle versée en 2013 / 57% pour celle versée en 2014 / 59% pour celle versée en 2015.

# RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Kerosine\*

→ 131 RUE DE L'ERIER - 73290 LA MOTTE SERVOLEX - FRANCE



chaudronnerie  
soudure  
tuyauterie



technologie  
maintenance industrielle  
électrotechnique



sécurité  
prévention  
environnement



productique  
mécanique  
usinage



management des hommes  
gestion et administration  
des entreprises



ingénierie de production  
et qualité

→ [WWW.POLE-FORMATION-SAVOIE.FR](http://WWW.POLE-FORMATION-SAVOIE.FR)

## APPRENTISSAGE **CFAI de Savoie**

**Chantal CHAVARIBEYRE**

Tél. : 04 79 65 05 33

**Virginie CARRON**

Tél. : 04 79 65 05 27

Fax : 04 79 65 05 49

## ALTERNANCE ET FORMATION CONTINUE **AFPI Savoie**

**Anne-Charlotte BALLAZ**

Tél. : 04 79 65 16 20

Fax : 04 79 25 98 27

### NOUVEAU

Retrouvez désormais vos structures de formation **CFAI de Savoie** (apprentissage) et **AFPI Savoie** (formation continue et alternance) sous un seul et même logo **Pôle de formation des industries technologiques**.



SAVOIE